



Commune nouvelle de Château-Gontier-sur-Mayenne



Le maire délégué d'Azé

à

Mesdames et Messieurs les habitants
du lotissement de Chant d'Oiseau

Mesdames et Messieurs les riverains
de la rue de Châtelain

Le 06 mai 2019, à Château-Gontier-sur-Mayenne
Réf : PM/PH/MD
Services Techniques/Urbanisme

Objet : Restriction de circulation - rue de Châtelain

Mesdames, Messieurs,

Dernière ligne droite ! le chantier de restructuration de la rue de Châtelain se poursuit et va se terminer par la réfection totale par le Conseil Départemental de la Mayenne de la couche de roulement de cette rue après en avoir raboté la structure existante, et par la réalisation des 3 derniers plateaux ralentisseurs, un 1^{er} tronçon de chaussée et un 1^{er} plateau ayant été réalisés entre le giratoire de Chant d'Oiseau et la rue des Alouettes.

Cette ultime phase de gros travaux va évidemment entrainer de nouvelles perturbations de circulation (voir schéma ci-joint).

A compter du 9 mai, pour éviter des traversées intempestives du chantier par des véhicules en transit, et par mesure de sécurité, la rue de Châtelain sera complètement barrée au niveau de la rue de Terre Rouge et au niveau de la rue des Alouettes.

Pour les habitants de Chant d'Oiseau:

Ainsi à compter du 9 mai, l'accès au lotissement de Chant d'Oiseau se fera, en entrée et en sortie, en empruntant le giratoire de Chant d'Oiseau uniquement puis la rue de Châtelain en double sens entre la rue des Alouettes et ce giratoire. Ponctuellement les 13 et 20 mai, au moment des travaux de création du plateau ralentisseur au carrefour entre la rue des Alouettes et la rue de Châtelain, l'accès au lotissement de Chant d'Oiseau se fera uniquement et en double sens par la rue des Grives.



Pour les riverains de la rue de Châtelain:

A compter du 9 mai, les riverains situés entre la rue des Alouettes et le giratoire de Chant d'Oiseau pourront accéder librement en double sens à partir uniquement de ce rond-point.

A partir du 9 mai également, l'accès aux propriétés riveraines de la rue de Châtelain entre rue des Alouettes et rue de Terre Rouge ne pourra se faire que par la rue des Coteaux et/ou la rue de la Grande Fontaine. De plus entre le 9 et 14 mai, l'entrée routière dans ces propriétés riveraines de la rue de Châtelain sera impossible du fait du rabotage de la structure de chaussée qui laissera une marche de 22 cm le long des caniveaux. Le stationnement sera autorisé en soirée, la nuit et le week-end dans la rue qui sera pour cela fermée à toute circulation de transit. Il est toutefois conseillé de laisser son véhicule en dehors de la zone de chantier, en la stationnant soit rue des Coteaux, soit rue de la Grande Fontaine, soit rues Alouettes ou encore rue de Terre Rouge. La journée la rue sera bien sur occupée par le chantier.

La circulation rue de la Grande Fontaine sera aussi ponctuellement interdite à priori durant les journées des 14 et 21 mai lors de la réfection de sa chaussée et la création du plateau ralentisseur à son extrémité avec la rue de Châtelain.

Pour tous:

Le revêtement général de la chaussée et des plateaux ralentisseur devrait être terminé vers le 23 mai au plus tard et la rue de Châtelain ré-ouverte totalement à la circulation dans les 2 sens entre les giratoires de Chant d'Oiseau et de la Fougetterie. Restera alors quelques travaux de finition, d'application de revêtements en résine et peinture routière, mais aussi de finition des espaces verts, qui se feront ponctuellement sous circulation alternée.

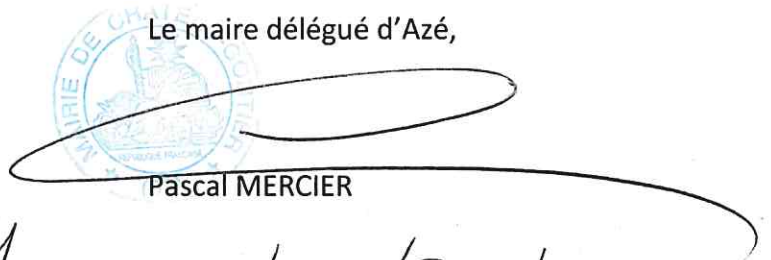
Je vous demande une nouvelle fois pour votre sécurité et en particulier pour celle des ouvriers de ce chantier, de bien vouloir respecter les consignes qui seront données et/ou affichées.

Je vous prie enfin de m'excuser encore pour les quelques nuisances et surtout les grosses perturbations de trafic que ces travaux d'importance vont encore engendrer quelques semaines.

Je reste à votre disposition pour vous fournir tout renseignement complémentaire et à votre écoute en cas de problèmes liés à ce chantier.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Le maire délégué d'Azé,



Pascal MERCIER

*Merci pour votre patience et
votre bienveillance.*

Restriction de circulation rue de Chatelain du 9 au 23 mai 2019

